



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2017**

**DATE DE
CONVOCACTION**

07 Avril 2017

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 12
ABSENTS : 07
QUORUM : 10
PROCURATION : 00

DELIBERATION N°03/2017/MT

Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2016

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT LE DOUZE AVRIL A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Patrick LECANTE, Maire
M. Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint
Mme Marcelline POPO, 2^{ème} Adjointe
M. Brice SEPHO, 3^{ème} Adjoint
Mme Liliane DAUPHIN, 4^{ème} Adjointe
M. Jean-Yves TARCY, 5^{ème} Adjoint
Mme Valérie BATAILLIE, Conseillère
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, Conseillère
Mme Eldha SAMEDI, Conseillère
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller
Mme Marie-Claude LACROIX PINSON, Conseillère
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller

ABSENTS EXCUSES : M. Vincent MAYEN, Conseiller
M. Donel DUCCE, Conseiller
Mme Isabelle AUBIN, Conseillère
Mme Eléonore JOHANNES, Conseillère

ABSENTS : M. Christian PORTHOS, Conseiller
M. Jocelyn PRALIER, Conseiller
Mme Marlène MONTET, Conseillère

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Jean-Yves TARCY** a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur **Patrick LECANTE** s'est retiré pour le vote de cette délibération. Conformément aux textes en vigueur, Monsieur **Patrick LABEAU** a assumé la présidence de la séance.



Délibération n°03/2017/MT
Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2016

Le Compte Administratif de l'exercice 2016 présente les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2016			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses	1 280 019,95 €	3 934 520,96 €	5 214 540,91 €
Recettes	2 274 622,09 €	3 784 917,24 €	6 059 539,33 €
Résultat de l'exercice 2016	994 602,14 €	- 149 603,72 €	844 998,42 €
Résultat de clôture 2015	1 454 981,46 €	1 220 977,86 €	2 675 959,32 €
Résultat de clôture 2016	2 449 583,60 €	1 071 374,14 €	3 520 957,74 €

Il fait donc apparaître à la clôture de l'exercice 2016, un excédent global de **3 520 957,74 €**, augmentant ainsi de 844 998,42 € le résultat de clôture déjà excédentaire de l'exercice 2015 (qui était de 2 675 959,32 €).

Cet excédent se répartit de la façon suivante :

- ✓ **En section de fonctionnement** : un excédent de 1 071 374,14 € (en baisse de 12 % par rapport à 2015) ;
- ✓ **En section d'investissement** : un excédent de 2 449 583,60 € (en hausse de 68 % par rapport à 2015).

Le **Compte Administratif 2016** présente un volume de **dépenses de 5 214 540,91 €** pour un volume de recettes de **6 059 539,32 €**.



En section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement représentent un total de **3 934 520,96 €**.

Elles se répartissent de la façon suivante :

- **Charges à caractère général : 841 121,22 €** (21% des dépenses totales de fonctionnement).
- **Charges de personnel : 2 439 397,88 €** (62 % des dépenses totales de fonctionnement)
 Toutefois, après la prise en compte des atténuations de charges d'un total de 190 360,54 € (pour le remboursement de la CDC au titre des prestations familiales, de l'Agence de Services de Paiements pour le remboursement des contrats d'insertion, ainsi que l'IRCANTEC), **les charges de personnel représentent en définitive 2 249 037,34 € soit 57 % des dépenses totales de fonctionnement.**
- **Autres charges de gestion courante : 133 439,28 €** (3 % des dépenses totales de fonctionnement)
 Elles sont constituées essentiellement par l'indemnité des élus, la participation au service d'incendie et de secours (SDIS). Ces dépenses se sont stabilisées comme en 2015 (3%).
- **Charges financières : 112 683,72 €** (3 % des dépenses totales de fonctionnement)
 Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette.

Les recettes de fonctionnement (hors excédent de fonctionnement reporté de 2015 de 1 220 977,86 €) représentent un total de **3 784 917,24 €**.

Les recettes de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

- **Les atténuations de charges :** 190 360,54 € (5 % des recettes de fonctionnement)
Elles sont dues au remboursement de la Caisse des Dépôts et Consignations (pour les prestations familiales) et de l'Agence de Services de Paiements (pour les contrats uniques d'insertion et de remboursements de l'IRCANTEC).
- **Les produits des services :** 380 194,05 € (10 % des recettes de fonctionnement)
- **Les impôts et taxes :** 2 392 150,71 € (63 % des recettes de fonctionnement)
- **Les dotations et participations :** 770 361,86 € (20 % des recettes de fonctionnement)
Il faut souligner la diminution de la DGF d'environ 12% par rapport à 2015.
- **Les autres produits de gestion courante :** 51 850,08 € (1 % des recettes de fonctionnement)

En section d'investissement :

Les dépenses d'investissement d'un total de 1 280 019,95 € se répartissent de la façon suivante :

- **Remboursement d'emprunts :** 216 260,18 € (17 % des dépenses d'investissement)
Il s'agit du remboursement du capital de la dette.
- **Les immobilisations incorporelles :** 74 702,28 € (6 % des dépenses d'investissement)
Il s'agit des études préalables au lancement de travaux.
- **Les immobilisations corporelles :** 51 861,48 € (4 % des dépenses d'investissement)
Elles comprennent le mobilier, le matériel informatique, etc.
- **Les immobilisations en-cours :** 937 196,01 € (73 % des dépenses d'investissement)
Elles comprennent notamment les travaux d'aménagement des berges, la réfection des pistes.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2016 devraient permettre de récupérer environ la somme de 175 700 € au titre du FCTVA en 2017.

Les recettes d'investissement d'un total de 2 274 622,09 € se répartissent de la façon suivante :

- **Fonds de compensation à la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) :** 314 637,05 € (14 % des recettes d'investissement).
En lien avec les dépenses d'investissement de l'exercice précédent (2015), le FCTVA 2016 a augmenté de 22 % par rapport à celui de 2015.
- **Subventions d'investissement :** 1 959 985,04 € (86 % des recettes d'investissement)
Il s'agit des subventions qui émanent de l'Etat, de la Région, du Département, du CNES et des préfinancements de l'A.F.D.

Les subventions d'investissement se répartissent ainsi :

Financeurs	Subventions versées
Etat	338 726,78 €
Europe	469 235,82 €
Collectivité Territoriale de Guyane	1 014 911,04 €
CNES	137 111,40 €
TOTAL	1 959 985,04 €

Enfin, il est à noter que le résultat cumulé de l'exercice 2016 est de 844 998,42 €, reprenant un déficit en section de fonctionnement de 149 603,72 € et un excédent de 994 602,14 € en section d'investissement.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Approuver le Compte administratif 2016 ;
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport complémentaire n°04/MT/2017 de Monsieur le Maire portant sur l'approbation du compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après avoir entendu les explications du Maire ;

Après la sortie du Maire de la salle de délibération ;

Après la nomination de Monsieur Patrick LABEAU comme président de séance ;

Après avoir entendu les explications du Président de séance et délibéré ;



DECIDE :

Article 1: **APPROUVE** le Compte Administratif 2016.

Article 2: **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

POUR	10	dont procuration(s)	00
------	----	------------------------	----

CONTRE	00	dont procuration(s)	00
--------	----	------------------------	----

ABSTENTION	01	dont procuration(s)	00
------------	----	------------------------	----

Le Maire,



Patrick LECANTE

Publication le : **02 MAI 2017**

